

Marssac Info

Journal Municipal d'information

Mai 2018 - N° 87

Edito



Le 26 mars dernier le Conseil Municipal a voté le budget prévisionnel 2018. C'est le 11ème budget porté par notre équipe et il se veut encore et toujours au service des Marssacoises et des Marssacois.

Vous le voyez autour de vous. Marssac bouge, se développe, investit dans de nouveaux équipements... Vous trouverez dans ces pages les opérations d'investissements prévues pour 2018. La plus importante est bien sûr la construction de la nouvelle école élémentaire, appelée de leurs vœux par les enseignants et les parents d'élèves avec, en corollaire, l'agrandissement du restaurant scolaire indispensable pour faire face à l'augmentation des effectifs de la cantine. Le marché de cette opération sera lancé avant les vacances d'été pour un début des travaux idéalement prévu en septembre, sous condition bien sûr d'un appel d'offre fructueux.

D'autres opérations d'importance sont aussi au programme : l'installation de la vidéoprotection, déjà réalisée sur le site de la mairie et autour du complexe omnisports, qui va se continuer aux alentours de la salle polyvalente, des ateliers, de l'école maternelle ainsi que rue des écoles et place du Barry. L'agenda d'accessibilité programmée dont la mise en œuvre se poursuit pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite. La requalification de la rue du Nord pour laquelle nous mobilisons un financement du budget général, en plus du montant du budget voirie transféré à l'Agglomération.

Le budget 2018 n'oublie pas non plus les opérations d'amélioration de notre cadre de vie, l'aire de jeux de la rue Tonimarié, nos stades, notre église, nos cimetières, nos bâtiments communaux... ainsi que le soutien financier apporté aux crèches, au CLAE, au Centre de Loisirs et aux nombreuses associations qui font la vitalité de notre village.

Notre fond de roulement et la mobilisation maximale des subventions de l'Etat, du Département et de la Région nous permettent d'engager l'opération «Ecole/Cantine» sans avoir recours à l'emprunt. Cependant, malgré la stricte gestion de nos dépenses de fonctionnement depuis plusieurs années, l'augmentation continue des dépenses incompressibles et la baisse structurelle de nos recettes érodent au fil des ans notre capacité d'autofinancement. Or de celle-ci dépend la capacité de notre commune à rembourser ses emprunts actuels et à financer ses investissements futurs. Cette situation a amené la commission des finances à proposer, pour la 1^{ère} fois depuis 2011, de faire évoluer, de façon modérée, les taux communaux. La proposition a été adoptée. C'est une décision de gestion raisonnée qui prépare les projets pour le futur de Marssac.

Anne-Marie Rosé



[sommaire]

Précision

Marssac info, journal municipal d'information
Directrice de la publication : Anne-Marie Rosé
Coordination de la rédaction : P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations
Création et mise en page : P. Crépin
Tirage : 1 600 ex
Distribution : par nos soins
Papier entièrement recyclé
Impression : Sorep Albi
Dépot légal en cours

Votre Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et jeudi
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Vendredi
8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
Samedi matin de 8h30 à 12h

Tél 05 63 55 40 47
Fax 05 63 53 10 15
accueil@marssac-sur-tarn.fr
www.marssac-sur-tarn.fr

Mme Catala, assistante sociale,
reçoit sur rendez-vous le mardi de
9h30 à 12h. Tél : 05 63 48 17 20

Les travaux sur notre commune	p 3 & 4
Une boîte aux livres pour partager ses livres préférés	p 5
Une nouvelle station à Beau Site	p 5
Manifestations mai, juin...	p 6
L'ADMR appelle à la vigilance	p 6
Café-concert Mélodie'nSol	p 6
Vente de plants au profit de l'ADMR	p 6
Nouveau : du XIII loisirs à toucher à Marssac	p 7
Projet mini bad	p 7
Le Comité des Fêtes de Marssac vous remercie	p 7
Commémoration du 8 mai 1945	p 8
«Au Poulet fermier», nouveau commerce à Marssac	p 8
Marssac info de Juin : dernière parution avant les vacances...	p 8
Yoga et relax avant les examens	p 9
L'Albigeoise de passage à Marssac	p 9
Cinéma en plein air	p 10
Ecole : retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018	p 11
Inscription des nouveaux élèves pour la rentrée de septembre	p 11
Grand jeu de la fête des mères	p 12
Marché, un déménagement réussi	p 13
Centenaire de la Grande Guerre : une conférence à ne pas manquer	p 13
9 ^{ème} bourse aux vélos d'occasion	p 13
Compte rendu du conseil municipal	p 14 à 17
Vos relais de quartier	p 18
Bibliothèque «La Vieille Cantine»	p 19
Marssac Aventure	p 19
Lutte contre les chenilles processionnaires	p 20

Retrouvez votre Marssac Info

TOUT EN COULEUR

sur : www.marssac-sur-tarn.fr

Vous souhaitez communiquer, vous êtes une association, une entreprise. Vous voulez annoncer un évènement, une manifestation, des résultats...

à vous !

Vous souhaitez donner votre point de vue, proposer ou animer des rubriques... contactez

Pascal Crépin
06 80 41 20 42
pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon
06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr

LA DÉPÊCHE

Paulette Cluzel, correspondante de la Dépêche pour la commune de Bernac depuis 2010, assure également le poste de correspondante pour la commune de Marssac.

Vous pouvez lui transmettre vos brèves ou vos articles et photos pour les activités ou les évènements que vous organisez et pour lesquels vous souhaitez une parution en page locale sur la Dépêche.

La Grèze - 81150 BERNAC - tél 05 63 55 22 81 - popojournal@outlook.fr

Le Tarn Libre
Le Journal du Tarn

Marssac Info

Envoyez vos articles et vos photos à
Christine Balazard : christine.balazard@wanadoo.fr

Envoyez vos articles et vos photos à Pascal Crépin
pascal.crepin@wanadoo.fr

Les travaux sur notre commune



Rue du Nord, le chantier a gagné la place du Barry

La mise aux normes du réseau assainissement de la rue du Nord implique des travaux de raccordements au réseau existant place de l'église. Cette nouvelle phase du chantier impacte la place du Barry dont l'accès par la rue de l'église devrait rester fermé pendant deux mois. Durant cette période, seul l'accès par la route départemen-



tale restera ouvert aux riverains, avec création d'une sortie provisoire, à proximité de la Caisse d'épargne, donnant sur la rue des écoles. Hors riverains, il est aujourd'hui vivement conseillé aux automobilistes d'éviter de s'engager sur la place.



Rouge à l'honneur sur l'Esplanade de la Liberté

Dix-huit lauriers ont été plantés par nos agents qui ont également mis en place un arrosage au goutte à goutte, rendu possible par la proximité du puits artésien de la mairie. Encore quelques semaines et vous découvrirez leurs belles fleurs rouge vif se détachant avec éclat sur le fond de galets blancs de l'esplanade.



Réaménagement de la rue Tonimarié

Chantier terminé sur la section de voie allant de l'esplanade de la Liberté à la rue du stade avec les derniers travaux de la société Eurovia : réalisation des enrobés sur la chaussée et la voie douce «piétons-cycles», réfection du parking de l'entrée du stade et de l'espace parking face à l'entrée du parc municipal.



Les travaux sur la dernière portion de voie (de la rue du stade à la rue des écoles) vont être engagés mi-mai. Le chantier devrait se terminer début juillet.

Les travaux sur notre commune



Nouveau sanitaire PMR à l'aire de jeux de la rue Tonimarié

Les anciens WC publics de l'aire de jeux, vandalisés à plusieurs reprises, étaient devenus inutilisables. Ils ont été remplacés par un nouveau sanitaire, spacieux, adapté à tout public, qui répond aux normes d'accessibilité pour les personnes en fauteuil roulant. Une clôture sera par ailleurs installée tout autour de l'aire dans les prochains mois afin d'améliorer la sécurité pour les enfants.



Des potelets pour discipliner les automobilistes

Une vingtaine de potelets ont été installés avenue d'Albi, en face du parking des commerces de la zone de la Vialette, pour éviter que les automobilistes qui sortent du parking n'utilisent cet espace pour faciliter leurs manœuvres lorsqu'ils décident de tourner directement à gauche, en direction d'Albi, ce qui est formellement interdit !

Des potelets ont aussi été installés chemin de Guille pour éviter le passage et le stationnement de voitures sur une banquette enherbée, en bordure de voie.



Travaux rue de la mairie

Depuis quelques temps des pannes d'électricité à répétition affectaient le fonctionnement de la mairie. En cause, un câble enterré, devenu défectueux, qu'il a fallu remplacer sur une trentaine de mètres. C'est l'entreprise Chamayou qui a assuré ces travaux.

Une boîte aux livres pour partager ses livres préférés



Nous vous l'avions annoncée dans le dernier MI. Elle était en gestation dans les ateliers municipaux. La voilà maintenant installée, toute pimpante, sur la place du Barry ! Elle, c'est la belle boîte aux livres qui ouvre à Marssac l'aventure de la lecture gratuite pour tous et accessible toute l'année, 7 jours sur 7 et 24 h sur 24. Tout le monde peut venir y déposer des livres ou des revues, pour se débarrasser ou partager un coup de cœur. Et tout le

Un peu plus d'un mois après son installation, cette mini bibliothèque de rue ne désemptit pas et nombreux sont ceux qui viennent y déposer ou prendre des livres, sans compter les dons de la bibliothèque associative de Marssac qui a soutenu cette initiative.

Si son succès se confirme, d'autres boîtes aux livres pourront voir le jour dans d'autres lieux de la commune.

monde peut se servir en libre accès pour feuilleter ou emporter chez soi, pour garder à jamais ou pour remettre en place plus tard, une fois lecture faite.



Une nouvelle station à Beau Site

La nouvelle station d'épuration de Beau Site, qui reçoit également les effluents du lotissement voisin de La Source, est entrée en service. Les travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération de l'Albigeois qui est compétente en matière d'assainissement sur le territoire des 16 communes de l'Agglomération. Cette micro station est dotée d'un système de traitement des eaux dit «à culture fixée» pour une capacité de traitement de 100 EH. Ce système, très performant, est peu coûteux en entretien. La station fonctionne sans bruit ni odeur, pour la plus grande satisfaction des riverains qui craignaient des nuisances.



Des potelets ont été installés en bordure de la voie publique pour éviter que les voitures pénètrent sur le terrain d'assise de la station ou ses alentours.



Manifestations...

4 - 5 et 6 mai	Fête du printemps organisée par le Comité des fêtes
Dimanche 6 mai	Concert de musique classique organisé par la Paroisse Eglise Saint-Orens – 15h
Mardi 8 mai	Commémoration du 8 mai 1945 - monuments aux morts - 11h30
Samedi 16 juin	Cinéma en plein air organisé, place de la Chapelle (rapatriement salle des fêtes en cas de pluie)
Samedi 23 juin	Café-concert organisé par Mélodie'nSol à la salle des fêtes 20h00
Vendredi 29 juin	Fête de l'école (kermesse) organisée par Les Amis de l'Ecole
Dimanche 1 ^{er} juillet	Randonnée organisée par Marssac Aventure
Samedi 25 et dimanche 26 août	Fête de la Saint-Quil organisée par le Comité de Fêtes, place de la Chapelle

L'ADMR appelle à la vigilance

Le 17 avril dernier, l'ADMR a envoyé un courrier d'alerte à toutes les personnes qui bénéficient des services de l'association. En effet deux individus se sont présentés au domicile d'un habitant en se faisant passer pour des bénévoles de l'association et ont réussi à lui dérober de l'argent, sans même qu'il s'en rende compte sur le moment.



Les termes du courrier sont très clairs et invite à la plus grande vigilance : *«En cas de doute, ne laissez rentrer personne dans votre domicile. Si certaines personnes se présentent à votre domicile au nom de l'ADMR sans que vous soyez prévenus, appelez nous pour faire une vérification. Ce sera aussi pour nous l'occasion d'alerter les services de gendarmerie s'il y a usurpation d'identité».*

Dans le cas présent, dès qu'elle a eu connaissance des faits, l'association a porté plainte à la gendarmerie.

Café-Concert Mélodie'nSol

C'est quoi et avec qui ?

Une soirée musicale entre amis, avec la famille ou tout simplement seul pour rencontrer les marssacois, on dîne assis en même temps que l'on écoute et regarde un spectacle.

Au programme de la soirée :

FLO et les BINCHS un chanteur avec ses musiciens, des jeunes qui nous viennent d'Albi et qui chantent leurs créations et des reprises de chansons françaises avec leur style à ne pas manquer. Une première à Marssac.

Suivi par la chorale Mélodie'nSol de Marssac qui chante de la variété française (Zazie, Gainsbourg, Jacques Higelin, Patrick Fiori, Jeanne Cherhal...) en chorale, quatuors et solos, le tout accompagné par le Chef de Chœur Pascal Brunet et sa guitare. Sur place : une restauration simple autour de charcuterie, fromage et gâteaux maisons, accompagnée de jus de fruit, bière ou vin, le tout à petit prix.



20h00 samedi 23 juin - salle des fêtes de Marssac

Pour tous renseignements 06 16 17 54 27 pas de réservation

Nouveau : du XIII loisirs à toucher à Marssac !

Marssac Rugby XIII vous propose de venir découvrir gratuitement le Touch XIII loisirs, le vendredi 18 Mai à partir de 19h30 au stade St Maury. Qu'on soit ancien rugbyman ou totalement novice, homme ou femme, quelle que soit sa condition physique, vous vous prendrez rapidement au jeu grâce à des règles simples et ludiques. Ici, pas de compétition ni de placage (remplacé par un touché à une main), seul compte le plaisir de toucher le ballon, de transpirer un peu et de se retrouver ensemble pour des moments conviviaux.



Pas de placage, pas d'enjeu, mais beaucoup de plaisir !

Les personnes intéressées peuvent contacter Claude au 06 69 56 50 17 ou venir voir directement sur place (en prévoyant baskets ou crampons et tenue de sport car il est fort probable que l'envie d'essayer vous pousse à franchir la ligne).

Ne ratez pas cette occasion de découvrir cette activité seul(e) ou avec vos ami(e)s !

Projet mini bad



Après un an d'existence, Marssac Badminton évolue pour offrir un entraînement destiné aux jeunes. De quoi s'agit-il ? Le projet s'appelle « mini bad » et s'adresse à nos jeunes pousses de 6 à 10 ans. Le but est de découvrir les techniques du bad et se perfectionner en petit groupe de 10 à 15 personnes maximum encadrés par Jeffrey Perrin, entraîneur diplômé d'Etat.

Adhésion : 145 € annuel

Le complexe omnisport offre des conditions idéales pour le bad, avec son gymnase chauffé, ses 7 terrains et son revêtement adapté. Toutes informations en contactant Madame Lucie Deluc.

Adresse : 27 rue Saint Martin 81150 Marssac
marssac.b@gmail.com – Tel : 06 71 78 19 22

Le Comité des Fêtes de Marssac vous remercie

Cette année le programme de la fête a été distribué directement dans vos boîtes à lettres. Des événements extérieurs ne nous ont pas permis de venir vous voir afin de vous présenter le livret de la fête et nous nous en excusons. Nous tenons à remercier les habitants de Marssac qui spontanément nous ont fait un don. Le comité des fêtes de Marssac a besoin de votre soutien pour que la fête de Marssac soit accessible à tous en maintenant un maximum de gratuité. Cette année nous avons voulu que l'école de Marssac soit représentée. Nous avons offert aux enfants 300 tickets de manège en plus du goûter qui a eu lieu le jeudi 3 mai lors de la récréation. Nous avons aussi inclus le Conseil Municipal Jeunes de Marssac au programme de nos festivités. Si vous le souhaitez, vous pouvez soutenir les actions que nous menons tout au long de l'année en adressant un don à l'ordre du Comité des fêtes de Marssac (mairie de Marssac).

Vous pouvez aussi venir renforcer l'équipe du Comité. Vous y serez les bienvenu(e)s. Pour tout contact : cfmarsac@gmail.com

Merci à tous, le CFM81

Votre article dans le prochain Marssac info de juin ?

à envoyer avant le 15 mai 2018
à : pascal.crepin@wanadoo.fr

Pas de fichiers en PDF
Textes sous word
Photos en JPEG

Attention : pour des raisons d'équité éditoriale et de budget, vos articles feront au maximum une demi page (environ 2 500 caractères, espaces compris). Merci de votre compréhension.



8 mai 1945

Madame le Maire et les Membres du Conseil Municipal, Monsieur Bernard MOSAGNA, Président du Comité FNA-CA de Marssac, ont l'honneur de vous inviter à la cérémonie de la Commémoration du 8 mai 1945 qui aura lieu le mardi 8 mai, à 11h30, au Monument aux Morts.

A l'issue de celle-ci un vin d'honneur sera offert par la Municipalité, le Conseil Départemental et le Comité des Fêtes, dans la salle du conseil municipal.



Marssac info de Juin : dernière parution avant les vacances...

Si vous souhaitez faire paraître des informations concernant des événements se déroulant durant l'été ou pour début septembre, pensez à nous faire parvenir vos articles avant le 15 mai. Ceux-ci paraîtront dans le Marssac info de juin. Ensuite, trêve estivale et retour de votre journal début septembre.

pascal.crepin@wanadoo.fr

«Au Poulet fermier», nouveau commerce à Marssac



C'est au numéro 3 de l'avenue d'Albi que s'est ouverte cette sympathique rôtisserie. On y vend bien sûr des poulets fermiers mais aussi des burgers, des sandwiches, des frites maisons et des boissons. Son jeune gérant vous y accueille tous les jours de la semaine : le lundi de 17h30 à 21h15 ; le mardi, mercredi et jeudi de 10h45 à 14h et de 17h30 à 21h15; le vendredi, samedi et dimanche de 10h à 14h et de 17h30 à 21h30.

Contact : 07 84 12 35 89



L'Albigeoise de passage à Marssac

Photo : C2a



C'est le dimanche 10 juin qu'aura lieu la traditionnelle course de l'Albigeoise qui passe tous les ans par Marssac. Elle comprend trois parcours cyclo-sportifs sur route : l'Albigeoise (150km), la Bastide Grésigne (92km) et la Ronde du vignoble (68km) qui est une randonnée non compétitive. Le départ sera donné au pied de la cathédrale d'Albi de façon échelonnée, à 8h30, 8h45 et 9h. L'arrivée aura lieu au circuit automobile du Séquestre. Afin d'assurer la sécurité des participants la route de Terssac sera mise en sens unique dans le sens Terssac / Marssac le matin entre 8h45 et 9h45. A partir de 11h30 les premiers coureurs à terminer leur boucle traverseront à nouveau Marssac par la départementale 988, direction Le Séquestre. Il est recommandé aux automobilistes d'éviter la départementale entre 11h30 et 16h30.

Si vous souhaitez vous joindre à l'équipe de bénévoles qui assurera la sécurité tout au long du trajet, n'hésitez pas à contacter Marcel Bernardin de l'Albi Vélo Club : marcel.bernardin@orange.fr



L'Association « Autan pour Soi » Marssac sur Tarn
Affiliée à la Fédération Française Sport pour Tous
autanpoursoi@laposte.net
vous propose :

YOGA ET RELAX AVANT TES EXAMENS

On en parle



Martine, professeur de Hatha Yoga propose

Salle polyvalente de Marssac-sur-Tarn

Les vendredi 25 mai, 1^{er} et/ou 8 juin de 20 h à 22 h

1, 2 ou 3 séances de YOGA-Relax Vitaminé avant tes examens : Travail postural, écoute respiratoire, relaxation et échanges autour d'un « cocktail » vitaminé (sans alcool, of course...)

Après les maths
... Un peu
d'équilibre

de la poésie placée
dans une bonne relax...
oui le français j'adore



Anglais ! lets go !
Inhale... exhale
Breath... relax !

INSCRIPTION ET INFOS AU 06 89 49 84 16 (Martine)

TARIFS : 8 euros la séance.

CINEMA en Plein air
MARSSAC-sur-Tarn
Samedi 16 juin

GRATUITE
ENTRÉE
GRATUITE

Offert par la
Municipalité de
MARSSAC

Projection
CINÉCRAN®

22h00

Place de la Chapelle
dans le vieux MARSSAC

à partir de 19h00
Seul
En Famille
Entre Amis
Pour le plaisir de partager

UN REPAS COLLECTIF
sur le principe de
**l'Auberge
Espagnole**
Vous venez avec votre repas, vos boissons et votre dinette
ainsi qu'une bonne dose de bonne humeur.

Tables chaises & barbecue fournis par la mairie



JOUR J

Comédie Française avec : Reem Kherici, Nicolas Duvauchelle, Julia Piaton, Sylvie Testud, François-Xavier Demaison, Chantal Lauby, Lionnel Astier, Philippe Lacheau, Stéphane Rousseau, Arsène Mosca

SYNOPSIS

Mathias est en couple avec Alexia depuis des années, et pour la première fois, il la trompe avec Juliette, une wedding planer... Quand Alexia découvre la carte de visite de Juliette dans la poche de Mathias, il perd ses moyens, il bafouille... Elle comprend tout de suite : Juliette est une organisatrice de mariage, il veut donc l'épouser ! Elle dit «OUI».

Sans le vouloir, Mathias va se retrouver au milieu de sa «femme» et de sa «maîtresse», contraint d'organiser son mariage imprévu !

Ecole : retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018

Un décret paru en juin 2017 a ouvert la possibilité pour les écoles de revenir à la semaine de 4 jours sur proposition conjointe du conseil d'école et de la commune et sous condition de l'accord de la directrice académique des services de l'éducation nationale.

Les enseignants ont indiqué dès le premier conseil d'école de novembre leur souhait de revenir aux 4 jours, indiquant que l'organisation de la semaine de classe sur 4 jours et demi s'est révélée, à l'expérience, très fatigante pour les enfants, notamment les plus jeunes, et potentiellement pénalisante pour les apprentissages.

Début 2018, les représentants des parents d'élèves ont organisé un large sondage auprès des familles qui se sont exprimées majoritairement pour le retour à la semaine de 4 jours.

Les membres du conseil d'école (enseignants + représentants des parents d'élèves + représentants de la mairie) réunis en séance le 13 février se sont prononcés eux aussi majoritairement pour le retour à la semaine de 4 jours

Suite à ce vote, madame le Maire a transmis à l'autorité académique la demande officielle de la mairie d'autoriser l'organisation de la semaine scolaire sur



quatre jours à la rentrée de septembre.

L'accord de madame la Directrice académique des services de l'éducation nationale a été transmis en mairie le 13 avril.

A la rentrée 2018, les élèves de Marssac sur Tarn auront donc classe le lundi, mardi, jeudi et vendredi, tout comme les élèves des 15 autres communes de l'agglomération de l'albigeois.

A noter : pour un meilleur fonctionnement du service de restauration scolaire, il a été demandé à madame la Directrice académique d'autoriser une légère modification des horaires de classe de l'après-midi pour permettre un élargissement du temps «cantine».

Nouveaux horaires applicables à la rentrée 2018

Matin : 8h30 - 11h30
Après-midi : 13h45 - 16h45

Inscriptions des nouveaux élèves pour la rentrée de septembre



Les inscriptions à l'école concernent :

- les enfants qui rentrent à la maternelle pour la 1^{ère} fois ou les enfants qui changent d'école suite à un déménagement dans la commune.

Les inscriptions se font au service Accueil de la mairie. La présence physique des titulaires de l'autorité parentale est nécessaire. Il est demandé de se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile (daté de moins de 3 mois).

Concernant les inscriptions des enfants en petite section de maternelle, les parents sont informés qu'ils seront invités à rencontrer les enseignants de l'école maternelle **le lundi 25 juin entre 16h et 18h** suivant des rendez-vous collectifs qui seront affichés sur les panneaux d'information, rue de la gare, à l'entrée de l'école maternelle.

Retrouvez votre Marssac Info

TOUT EN COULEUR

sur : www.marssac-sur-tarn.fr

Grand Jeu de la Fête des Mères

**Organisé par les Commerçants
du marché et du village de MARSSAC**

du 18 au 25 mai 2018

Participez et Gagnez

Stage pilotage circuit d'Albi

Vélo femme

Baptême en bateau sur le Tarn

Balade en Gabarre sur le Tarn

De nombreux bons d'achats commerçants

Marché : un déménagement réussi



L'information avait été largement diffusée dans la presse locale, dans le Marssac info, sur le panneau lumineux de la place, mais aussi sur des grands panneaux orange installés aux endroits stratégiques pour que tout le monde trouve le chemin du nouvel emplacement du marché. Opération réussie !

Les étals ont pris leurs aises sur le vaste parking du complexe et les clients ont été nombreux pour ce premier rendez-vous. De quoi redonner le sourire aux commerçants dont certains, il y a quelques jours encore, nous disaient leur inquiétude à l'idée de devoir déménager de la place du Barry.

9^{ème} bourse aux vélos d'occasion, samedi 26 mai, place du Vigan à Albi

Rendez-vous incontournable pour ceux qui veulent vendre leurs deux roues ou en acheter un à prix intéressant, cette manifestation, organisée par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en partenariat avec l'association «Tous à vélo et à pied dans l'albigeois», rencontre tous les ans un franc succès. Vélos de ville ou de route, VTT, VTC, tandems, BMX, tricycles, trottinettes... il y en a pour tous les goûts, à tous les prix. 300 vélos sont mis en vente en moyenne chaque année, qui trouvent preneurs dans la journée.

Alors retenez bien la date, le samedi 26 mai et l'horaire, de 9h à 18h.

Plus de renseignements sur <http://www.grand-albigeois.fr/916-bourse-aux-velos.htm>

Centenaire de la Grande Guerre : une conférence à ne pas manquer !

Le vendredi 8 juin à 20h30, Charles Sénégas, historien tarnais, animera une conférence dans la salle du conseil municipal, sur le thème : «1905 – 1920, quinze ans qui ont bouleversé la vie des villages de l'Albigeois». Entrée gratuite.



S'appuyant sur un diaporama doté de nombreuses photos, ce conférencier passionné vous fera revivre l'histoire de nos grands-parents dans les villages de l'Albigeois durant la soit disant «belle époque». Il vous racontera la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, les traumatisants inventaires des églises effectués sous la protection des militaires, les tensions entre catholiques et «laïcards» et ceux qui ont vécu dans l'espoir de la revanche de la défaite de 1870, quand les instituteurs enseignaient aux enfants le maniement des fusils dans les cours d'école (les bataillons scolaires), les femmes qui ont remplacé les hommes partis à la guerre, les prêtres mobilisés pour tuer, comme tout autre citoyen...

A l'issue de la conférence, l'auteur dédicacera son dernier livre «Si loin au cœur du monde déchaîné». Celui-ci raconte comment, dans un village occitan identique à tous les villages de cette époque, quatre familles de confession et d'idées politiques différentes, sur fonds de rancunes, d'amour, de cupidité et de jalousie, passeront ces quinze années qui ont bouleversé la France.



Vous n'avez jamais fait de vélo ou si peu... ? Vous hésitez à rouler en ville ? Vous avez peur de ne pas savoir vous débrouiller si vous avez une panne ?

L'Agglomération de l'Albigeois vous propose des cours d'apprentissage du vélo à prix modique. Ils ont lieu le samedi et se font en petits groupes. Les cours de mécanique se déroulent, pour leur part, le mercredi soir à partir de 18h30.

Plus d'informations au 05 63 76 06 06 (Allo Agglo) ou sur <http://www.grand-albigeois.fr/1326-cours-de-velo.htm>

- CONSEIL MUNICIPAL n° 18/02 -

Compte-rendu de séance
Séance du 26 mars 2018
19 h 00

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Myriam DELARUE, Dominique FERRIERE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjoint, Christelle CARRIERE, Bruno DORÉ, Aline GARTNER, Michel GASC, Jean GUILHEM, Pascal PECHARMAN, Anne PIEROT, Gilbert ROCHE, Thierry STEFANON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Fanny BOULZE représentée par Lydie PICARONIE
Jean-Pierre CASSAGNES représenté par Anne PIEROT
Pascal CRÉPIN représenté par Dominique FERRIERE
Jacqueline DEÏDE-ROBERT représentée par Thierry STEFANON
Elise FARGIER représentée par Gilbert ROCHE

Absents excusés : Morgane DESMAZES, Jean-Pierre PUJOL, Christelle SUAU

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

Date de convocation : 21/03/2018

Approbation du compte-rendu de la séance du 29 janvier 2018

Le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Finances

1. Compte de Gestion
2. Compte administratif 2017 (cf documents joints en annexe)
3. Affectation du résultat (cf documents joints en annexe)
4. Vote du taux d'imposition 2018 (Taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti)
5. Budget primitif 2018 (cf documents joints en annexe)
6. Demande de subvention DETR (dossier n°2)
7. Demande de subvention TEPCV («Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte»)

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Il s'agit d'une constitution de servitude avec l'entreprise ENEDIS.

Le Conseil Municipal approuve ce rajout. La délibération portera le n° 8.

1 – COMPTE DE GESTION 2017

Présenté par Monsieur Joël LOUP, Adjoint en charge de l'administration générale et des finances

DELIBERATION

Monsieur Joël LOUP, adjoint délégué aux finances, soumet à l'approbation du conseil municipal le compte de gestion 2017 du budget général de la Commune de Marssac sur Tarn présenté par le Trésorier d'Albi Ville et Périphérie qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2017.

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 3 abstentions et 17 voix pour,

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Présenté par Monsieur Joël LOUP, Adjoint en charge de l'administration générale et des finances

DELIBERATION

Monsieur Joël LOUP, Adjoint délégué aux finances, rappelle que la commission finances a procédé à l'étude du compte administratif 2017 le 5 mars dernier.

Il soumet à l'approbation du conseil municipal le compte administratif du budget général pour l'exercice 2017 :

Section de fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à	1 534 081.09 €
Les recettes s'élèvent à	1 893 170.88 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	359 089.79 €
Excédent antérieur reporté	1 334 214.60 €
Excédent cumulé	1 693 304.39 €

Section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à	1 235 674.89 €
Les recettes s'élèvent à	848 651.44 €
Déficit d'investissement de l'exercice	387 023.45 €
Excédent antérieur reporté	238 654.08 €
Déficit d'investissement cumulé	148 369.37 €

Madame le Maire, conformément à la loi, quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif,

- 1 abstention
- 2 voix contre
- 17 voix pour

3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2017

DELIBERATION

Fonctionnement	
Recettes de l'exercice (F2)	1 893 170,88
Dépenses de l'exercice (F1)	1 534 081,09
Excédent de fonctionnement de l'exercice (F3=F1-F2)	359 089,79
Excédents antérieurs reportés (F4)	1 334 214,60
Excédent de fonctionnement cumulé (F5=F3+F4)	1 693 304,39
Investissement	
Recettes de l'exercice (I2)	848 651,44
Dépenses de l'exercice (I1)	1 235 674,89
Déficit d'investissement de l'exercice (I3=I2-I1)	- 387 023,45
Excédent antérieur reporté (I4)	238 654,08
Déficit d'investissement cumulé (I5=I3+I4)	- 148 369,37
RAR en recettes (I6)	402 000,00
RAR en dépenses (I7)	308 673,05
Solde des RAR (I8=I6-I7)	93 326,95
Déficit d'investissement cumulé (I5)	- 148 369,37
Soldes des RAR (I8)	93 326,95
Besoin de financement (I9)	55 042,42
Affectation du résultat	
Excédent de fonctionnement cumulé (F5)	1 693 304,39
Besoin de financement (I9)	55 042,42
Affectation en investissement	55 042,42
Excédent de fonctionnement reporté	1 638 261,97

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif l'affectation du résultat
 - 4 abstentions
 - 16 voix pour

4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2018

Présenté par Monsieur Joël LOUP, Adjoint en charge de l'administration générale et des finances
 DELIBERATION

Monsieur Joël LOUP Adjoint délégué aux finances, rappelle que les taux d'imposition communaux pour l'année 2017 s'établissaient de la manière suivante :

Taxe d'habitation	8,79 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20,98 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70,05 %

Ces taux n'ont pas été modifiés depuis 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 5 voix contre et 15 voix pour ;

- FIXE les taux communaux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

Taxe d'habitation	8,90 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21,23 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70,89 %

5A – BUDGET PRIMITIF 2018

Présenté par Monsieur Joël LOUP, Adjoint en charge de l'administration générale et des finances
 DELIBERATION

Monsieur Joël LOUP, Adjoint délégué aux finances, rappelle que la commission «Finances» a étudié la proposition de budget primitif 2018, le 14 mars 2017.

Le projet de budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	3 499 096.39 €
Section d'investissement :	2 392 224.58 €

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions
011	Charges à caractère général	619 600,00 €
012	Charges de personnel	738 913,00 €
014	atténuation de charges	1 000,00 €
65	Autres charges gestion courante	319 800,00 €
Total charges de gestion des services		1 666 700,00 €
66	Charges financières	44 308,23 €
67	Charges exceptionnelles	23 600,00 €
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €
Total dépenses réelles		1 784 608,23 €
023	Virément à la section d'investissement	1 693 075,16 €
042	Opérations d'ordre (amortissements)	8 800,00 €
Total Dépenses de Fonctionnement		3 499 096,39 €

Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Inscriptions
013	Atténuation de charges	16 500,00 €
70	Produits des services	107 500,00 €
73	Impôts et taxes	1 307 463,00 €
74	Dotations, Participations :	302 519,00 €
75	Autres produits :	500,00 €
76	Produits financiers	10 310,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
Sous Total		1 733 179,00 €
042	Opérations d'ordre (travaux en régie)	60 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté (I1)	1 693 304,39 €
Total Recettes de Fonctionnement cumulées		3 499 096,39 €

Dépenses d'Investissement

N° Opération	Libellé	RAR 2017	Nouveaux Crédits
opérations			
702013539	Complexe omnisports	15 000,00 €	- €
702015615	Accessibilité ERP-IOP	45 678,69 €	78 000,00 €
702016616	Matériel complexe omnisports	1 300,00 €	2 500,00 €
702017628	Informatique 2017	10 844,04 €	- €
702017629	Travaux aux écoles 2017	6 000,00 €	- €
702017630	Ateliers 2017	32 000,00 €	- €
702017631	Eglise-cimetière	0,00 €	10 000,00 €
702017633	Stade St Maury 2017	13 000,00 €	- €
702017634	Espaces publics 2017	10 000,00 €	10 000,00 €
702017635	Vidéoprotection	64 850,32 €	46 000,00 €
702017636	Ecole élémentaire	110 000,00 €	1 305 882,16 €
70637	Stade Désiré Gach 2018	0,00 €	6 000,00 €
70638	Stade Saint Maury 2018	0,00 €	20 000,00 €
70639	Espaces publics 2018	0,00 €	140 000,00 €
70640	Matériel	0,00 €	4 000,00 €
70641	Bâtiments communaux	- €	43 000,00 €
70642	Informatique 2018	- €	8 000,00 €
Total opérations		308 673,05 €	1 673 382,16 €
TOTAL dépenses d'équipement		- €	1 673 382,16 €
16	Capital d'emprunts	- €	115 000,00 €
	Capital d'emprunts transférés	- €	36 800,00 €
020	Dépenses imprévues (invest.)	- €	50 000,00 €
TOTAL dépenses financières		- €	201 800,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		- €	1 875 182,16 €
040	Opérations d'ordre	- €	60 000,00 €
041	opérations patrimoniales	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0	60 000,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	0	148 369,37 €
TOTAL GENERAL			2 392 224,58 €

Recettes d'Investissement

Chap.	Libellé de l'opération	RAR 2017	Nouveaux Crédits
13	Subventions	402 000.00 €	8 200.00 €
16	Emprunt		- €
10	Dotations		245 042.42 €
27	Dette récupérable		35 107.00 €
	Sous Total		288 349.42 €
021	virement de la section de fonctionnement		1 693 075.16 €
024	Produit des cessions		- €
040	Opérations d'ordre (amortissements)		8 800.00 €
041	Opérations patrimoniales		- €
001	Excédent d'investissement reporté		- €
	Total Recettes Investissement	402 000.00 €	1 990 224.58 €
	Total général Recettes d'Investissement		2 392 224.58 €

Autorisation de Programme et Crédits de paiement (voir extrait délibération n° 5b)

Subventions aux associations 2018

Suite aux travaux du groupe de travail «Associations», Madame Myriam DELARUE, Adjointe déléguée en charge des Associations, propose au Conseil Municipal de voter le montant des subventions qui ont été accordées aux associations pour l'année 2018. Le résultat du vote ressort comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Associations	Subv allouées
ADMR (aide à domicile en milieu rural)	1 200.00 €
Ambiance Scandale	350.00 €
Association culturelle	200.00 €
Association Marssac Ensemble	200.00 €
Autan pour soi	240.00 €
Comité des fêtes de Marssac	2 600.00 €
Comité FNACA	350.00 €
Dojo Marssacois (judo)	500.00 €
Football Club Marssac Senouillac	5 400.00 €
Génération mouvement	500.00 €
Gymnastique volontaire	500.00 €
La boule marssacoise	350.00 €
La Vieille cantine (médiathèque associative)	400.00 €
Les Amis de l'Ecole	400.00 €
Les Amis des cartes	160.00 €
les rives du tarn running (course à pied)	600.00 €
Marssac Athlétic Rugby Club (Rugby XV)	900.00 €
Marssac Aventures (foot en salle, VTT, randonnées pédestre)	500.00 €
Marssac Badminton	200.00 €
Marssac Basket Club	600.00 €
Marssac Rugby XIII	200.00 €
Marssac Volley club	350.00 €
Mélodie'nso! (Chorale)	200.00 €
Micro média informatique	200.00 €
Passion et talent	200.00 €
Pleine Conscience de Soi	150.00 €
Scrabble Marssacois	200.00 €
Tempo harmony	160.00 €
Temps danse	500.00 €
Tennis club marssacois	300.00 €
Wa-jutsu club Marssac	200.00 €
	18 810.00 €
CLE DES CHAMPS	121 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif, avec :

- 2 abstentions
- 1 voix contre
- 17 voix pour

5B – OPERATION N°702017636 «ECOLE ELEMENTAIRE» - CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Présenté par Monsieur Joël LOUP, Adjoint en charge de l'administration générale et des finances
DELIBERATION

Monsieur Joël LOUP, Adjoint délégué aux finances, rappelle que les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux opérations pluriannuelles. L'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure du financement global d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Les crédits de paiement (CP) votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Le vote de l'autorisation de programme est une décision budgétaire, de la compétence du conseil municipal, et doit être accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrit au budget. Ce dispositif est particulièrement adapté pour les opérations d'équipement de grande ampleur dont la réalisation est répartie au minimum sur deux exercices.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer une opération ayant un caractère pluriannuel au titre d'une autorisation de programme ouverte en 2018 sur le budget communal pour l'opération N°702017636 «Ecole élémentaire» et d'inscrire les crédits nécessaires au budget, conformément au tableau ci-dessous :

Autorisation de programme : Opération N° 702017636 Ecole élémentaire

Exercice	2018	2019	Montant total de l'opération
- Crédit de paiement prévisionnel	1 415 882.00	1 450 000.00	2 865 882.00
Recettes prévisionnelles			
-Subventions		1 450 000.00	1 450 000.00
-Autofinancement	1 415 882.00		1 415 882.00

Les crédits prévisionnels sont inscrits en fonction des éléments connus à ce jour, en dépense et en recettes. Ils seront réajustés tout au long de la durée de vie

de l'opération, en fonction notamment des montants définitifs des travaux qui ne seront connus qu'après notification des marchés publics, et en fonction du montant des subventions qui n'ont pas encore été notifiées.

Le Conseil Municipal, avec 2 abstentions, 1 voix contre et 17 voix pour,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2311-3
Vu l'instruction budgétaire M14,
Entendu l'exposé des motifs ci-dessus,

- DECIDE de créer une opération ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme (AP) ouverte en 2018 sur le budget général pour l'opération « école élémentaire »,

- DECIDE d'inscrire les crédits de paiement nécessaires au budget primitif, conformément au tableau ci-dessous :

Exercice	2018	2019	Montant total de l'opération
- Crédit de paiement prévisionnel	1 415 882.00	1 450 000.00	2 865 882.00
Recettes prévisionnelles			
-Subventions		1 450 000.00	1 450 000.00
-Autofinancement	1 415 882.00		1 415 882.00

6 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Présenté par Madame le Maire
DELIBERATION

Dans le cadre des travaux de la rue Tonimarié, la borne incendie, défectueuse, doit être remplacée. Le devis s'élève à la somme de 3 094.40 €TTC.

Madame le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES	
Borne incendie	2 578.66 €
TVA	515.74 €
Montant TTC	3 094.40 €
RECETTES	
Subvention DETR 50 %	1 289.33 €
Ressources propres	1 297.46 €
FCTVA 16.404 %	507.61 €
Montant TTC	3 094.40 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire

- à déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat, au titre de la DETR
- à signer toute pièce nécessaire à l'avancement du dossier.

7 – DEMANDE DE PRIME CEE DANS LES TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)

Présenté par Madame le Maire
DELIBERATION

Dans le cadre de l'arrêté du 9 février 2017 visant à accélérer les travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine public dans le périmètre des territoires lauréats des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la communauté d'agglomération de l'albigeois bénéficie de certificats d'économies d'énergie bonifiés (CEE) à hauteur de 400 000 000 kWh cumac jusqu'au 31 décembre 2018.

La société GEOPLC a été missionnée par la communauté d'agglomération de l'albigeois pour recueillir, déposer et récupérer au nom des collectivités du territoire, les certificats d'économie d'énergie. En échange des certificats, GEOPLC dédommagera les collectivités en fonction des kilowattheures cumac générés.

Madame le Maire indique que les travaux d'isolation des combles de la maternelle et le changement des fenêtres du local ADMR peuvent entrer dans le cadre des certificats d'économie d'énergie. Elle propose au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier auprès de GEOPLC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire

- à déposer un dossier dans le cadre des certificats d'économie d'énergie

-à signer tous documents réglementaires permettant l'aboutissement de ce projet

8 – CONSTITUTION DE SERVITUDE ENEDIS

Présenté par Madame le Maire
DELIBERATION

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une partie du terrain du complexe omnisports situé sur la parcelle cadastrée section AD n° 285 a été mis à disposition d'ENEDIS afin d'installer une ligne électrique souterraine alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

En vue de l'exploitation de ces ouvrages, il avait été accordé à ENEDIS le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel.

Madame le Maire indique qu'ENEDIS souhaite constituer une servitude sur la parcelle et en fixer les modalités par la signature d'un acte authentique déposé chez Maître Xavier POITEVIN, notaire à Toulouse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CONFIRME la mise à disposition d'une partie du terrain et l'accès du personnel et du matériel à ENEDIS sur la parcelle située à MARSSAC-SUR-TARN cadastrée section AD n° 285 ;

- MANDATE Madame le Maire à signer la convention et sa publication avec faculté de subdéléguer.

La séance est levée à 20h15

RELAIS DE QUARTIER AU COEUR DE MARSSAC

Connaissez-vous votre relais de quartier ?

Ces volontaires, hommes et femmes, se mettent bénévolement au service de leur quartier pour plus de proximité entre les hommes. Ils sont présents dans chaque quartier. Vous trouverez ici leurs noms, leurs numéros de téléphone et/ou leurs mails.

N'hésitez pas à les contacter. Ils sont là pour vous informer, au plus près des réalités de la vie de votre quartier. Ils sont là aussi, à votre écoute, pour faire remonter vos observations en mairie et s'assurer des suites qui y sont données.

Secteur 1 Centre ville - Tonimarié Le hameau 2 - Vieux Marssac

Mme LO Catherine 05 63 55 20 51
M. MIALHE Xavier 06 83 20 31 96
xavier.mialhe@sfr.fr
M. GUILHEM jean 06 63 67 58 18
jean.guilhem@bbox.fr

Secteur 5 Le Clos Fleuri - Le Clos Provençal - Les Zagadies - Plaisance - Clos de Barret

Mme VINCENT Yveline 05 63 53 01 06
M. BRISSEBRAT Claude 06 69 56 50 17
claudette.brissebrat@sfr.fr

Secteur 2 Le Buc - Tourtignac

M. PECH Roger 05 63 55 42 75

Secteur 6 La Tancade - la Pelatié - Lavergne

Mme MAES Chantal 05 63 53 10 47

Secteur 3 Lamartine - Pelbousquié

M. REDELSPERGER Olivier 06 18 50 76 87
olivier.redels@sfr.fr

Secteur 7 La Vialette - St Barthélémy - Guille Rieumas

Mme FERRIERE Charlette 05 63 55 40 41
Mme RIVES Yvette 05 63 53 95 07

Secteur 4 entre la route de Lagrave, la rue Bernissard et la SNCF

Mme CINTAS Marie Line 05 63 53 23 12
Mme ALARY Sylvie 05 63 55 46 16
M. PECH Roger 05 63 55 42 75

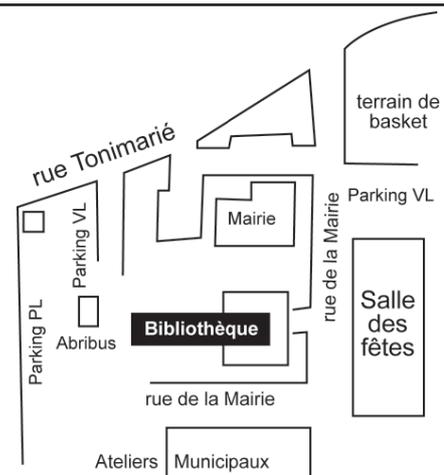
La Vieille Cantine

Bibliothèque associative de Marssac

Horaires d'ouverture : Le mercredi et vendredi de 15h à 17h30
le 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 11h30

Cotisation : 7 euros/an par personne, 10 euros/an pour une famille
marssacbiblio@laposte.net

+ de 14 000 ouvrages dont 400 bandes dessinées



Les beaux jours reviennent et avec eux les lectures à l'ombre des arbres pour un moment de plaisir et de calme.

Nous vous proposons, ce mois-ci, les nouveautés suivantes :

Les Schtroumpfs et le dragon du lac de PEYO
Dans le murmure des feuilles qui dansent de A. LEDIG
Comme une ombre G. LEGARDINIER
Ragdoll de D.COLE
Le manuscrit inachevé de F. TILLIEZ

Jusqu'à l'impensable de M. CONNELLY
Sœur de B. MINIER
Avec le corps qu'elle a... de Ch. ORBAN
Le rocker en pantoufles de N. MONFILS

Bonne lectures à toutes et à tous !

Marssac Aventure

Fin mars, comme depuis plusieurs années maintenant, une quinzaine de membres de l'association ont pris la direction de Brive pour la fameuse Brive – Rocamadour. Au programme, un parcours VTT de 90 km pour les garçons et une randonnée pédestre de 10 ou 20 km pour les filles. En 2018, le parcours modifié par les organisateurs nous a réservé une première partie particulièrement boueuse avant d'arriver vers le causse entre la vallée de la Dordogne et Rocamadour



villages isolés et des bastides. A l'arrivée à Rocamadour, les vététistes ont retrouvé Sylvie, Rose, Valérie, Marie Vé et Véronique qui ont fait la marche.

Après avoir participé à différentes randonnées dans notre région Occitanie, le 27 avril 2018 Marssac Aventure organisait sa randonnée nocturne. Une fois n'est pas coutume, le départ et l'arrivée se firent à la Cave de Labastide de Lévis où chacune a eu le plaisir de déguster les vins de la cave à l'arrivée. Vététistes et marcheurs sont tous repartis avec le sourire. L'association remercie La Cave d'avoir contribué à cette réussite.

Notre association vous donne rendez-vous le 1er juillet 2018 à 8h30 à la salle des fêtes de Marssac pour différents parcours VTT et un parcours marche. Comme pour la randonnée de nuit, différents ravitaillements vous attendront et si vous avez de la chance, peut-être repartirez-vous avec un des nombreux lots de tombola à gagner !

En attendant cette échéance, une douzaine de vététistes vont se mettre en jambe au Pays Basque espagnol qu'ils vont traverser de Roncal à Hendaye pendant 4 jours au mois de mai.

et le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. Les sentiers et chemins nous ont permis de découvrir des

Lutte contre les chenilles processionnaires : un arrêté municipal précise les obligations des marssacois

Article 1^{er} : Les propriétaires ou les locataires de biens immobiliers relevant la présence de chenilles processionnaires dans leurs végétaux sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires, chaque année, pour éradiquer efficacement la colonie.

Au regard des enjeux sanitaires et des spécificités de ce nuisible, les habitants feront appel à un moyen d'action adapté à la saison. Il pourra s'agir d'un moyen de lutte mécanique, biologique, de capture par phéromones sexuelles ou équivalent permettant des résultats similaires.

A titre d'informations, les modes de traitement pourront notamment être les suivants :

Lutte mécanique : chaque année, dès que les nids élaborés par les chenilles processionnaires du pin sont visibles et avant qu'ils ne soient trop importants et urticants, soit à titre indicatif et selon les variations du climat avant la mi-octobre, ceux-ci pourront être supprimés mécaniquement, les cocons seront ensuite incinérés (tout autre mode de destruction étant proscrit). A cette occasion, toutes les précautions nécessaires devront être prises (lunettes, masques, pantalons, manches longues).



Lutte biologique : chaque année, entre mi-septembre et mi-novembre, un traitement annuel préventif de la formation de cocons pourra être mis en œuvre dans les règles de l'art sur les végétaux susceptibles d'être colonisés par les chenilles.

La capture par phéromones sexuelles : l'installation de pièges à phéromones sexuelles de mi-juin à mi-août permettra de limiter considérablement la reproduction sexuée et de prévenir les futures attaques.

Il pourra également être fait appel à un moyen d'action chimique exercé conformément à la réglementation en vigueur.

Article 2 : Il est fortement conseillé que ces moyens de lutte soient mis en œuvre par des professionnels qualifiés et disposant de produits homologués. Les services municipaux restent à la disposition des administrés pour toutes informations complémentaires.



Article 3 : Dans tous les cas, l'accès aux chenilles processionnaires doit être empêché par tout moyen notamment pour les enfants et les animaux domestiques. Les poils urticants des chenilles sont libérés dès lors qu'elles identifient une situation d'agression pour leur colonie. Pour tout contact avéré ou soupçonné avec les poils urticants, un médecin doit être consulté de toute urgence.

Article 4 : Toute infraction aux prescriptions citées ci-dessus sera constatée et fera l'objet d'une part d'un procès-verbal qui sera transmis au Procureur de la République, et d'autre part d'une contravention de première classe.

Article 5 : Madame le Maire de la Commune de Marssac sur Tarn, le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn, le Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Retrouvez votre Marssac Info
TOUT EN COULEUR
sur : www.marssac-sur-tarn.fr